



À

Madame Elisabeth Borne,
Premier Ministre

Monsieur Gérard Larcher,
Président du Sénat

Madame Yaelle Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée Nationale

Saint-Paul, le 12 septembre 2022

Objet : Propositions dans le cadre du débat institutionnel Outre-mer

Mesdames, Monsieur,

Nous sommes un jeune parti politique libéral et humaniste qui se veut être en rupture grâce à des réformes structurelles de notre île mais dans le cadre français et européen.

Nous avons attendu le moment propice pour partager notre positionnement sur l'évolution institutionnelle des Outre-mers. Le débat étant lancé, nous espérons que nos idées et idéaux y soient aussi examinés.

En premier lieu, nous estimons comme intangible le fait que la population de chaque entité insulaire soit consultée sur toute évolution institutionnelle, concernant son territoire. Rien ne peut se décider sans et contre les intéressés.

En second lieu, nous ne sommes favorables à une évolution institutionnelle que si nous allons vers un fédéralisme/régionalisme absolu : d'un côté l'Etat gardant les domaines régaliens de la Justice, de la Police, des Affaires Étrangères (hors coopération économique, sociale et culturelle dans une zone géographique définie), de la Protection sociale, de l'Impôt national, de la Monnaie, de l'Éducation Nationale (intégrant dans son contenu l'Histoire de chaque Région dans l'ensemble national) et de La Défense ; et de l'autre côté les Collectivités locales ayant une libre administration réelle dans le cadre de leurs compétences, strictement réparties, sans contrôle administratif a priori ou a posteriori autre que ceux exercés par les élus et les citoyens (impliquant que seuls ces derniers ne pourront saisir les juridictions administratives, judiciaires et financières pour sanctions des irrégularités et illégalités).

En troisième lieu, les Collectivités territoriales (Régions, Départements et Communes) d'Outre-mer doivent avoir juridiquement une répartition stricte des compétences afin de cesser des doublons inutiles et coûteux et ainsi augmenter l'innovation, l'efficience et l'efficacité des politiques publiques de ces seules entités locales. Nous ne sommes pas favorables au millefeuille administratif et encore moins aux assemblées uniques.

En quatrième lieu, la représentation de l'État dans les territoires ne peut plus se faire par le Préfet seul, réminiscence du Gouverneur des colonies. Le Préfet doit avoir deux prérogatives essentielles : être le gestionnaire, et non le décideur, des fonds d'État et Européen au profit des collectivités locales (selon une juste répartition sur des critères démographiques) et être le garant de la sécurité publique et sociale des habitants du territoire sur lequel il est nommé. Toutes les autres compétences régaliennes exercées sur le territoire le seront par des représentants du Ministère concerné, en partenariat avec les exécutifs locaux.

En cinquième lieu, la juste promotion des insulaires dans les postes à responsabilités de la fonction publique d'État dans ces territoires doit être réelle. Aucun poste vacant de la fonction publique d'État outre-mer ne pourra être pourvu par un non-originaire du territoire concerné lorsque la compétence locale existe ; et aucun fonctionnaire non-originaire affecté en outre-mer ne peut y être maintenu au delà de 5 ans et ne peut être réaffecté dans sa carrière sur le territoire où il a déjà exercé.

Enfin, il est indispensable que les dotations générales de l'État par habitant en direction des territoires ultra-marins soient enfin exactement les mêmes que celles des territoires hexagonaux, hors dotations spécifiques.

Il est évident que nous posons un cadre général (pour l'Outre-mer si les autres territoires le souhaitent, mais surtout pour La Réunion), qui n'est ni l'Autonomie ni l'Indépendance mais une hyper décentralisation ayant comme finalité non d'assimiler mais de responsabiliser et d'émanciper les populations et les élus ultra-marins, intégrés à la Nation : moule institutionnel et social unique, modèle économique et sociétaire différencié !

Nous restons à votre entière disposition afin de pouvoir échanger, au même titre qu'avec tous les partis politiques de La Réunion.

Dans l'attente d'un retour.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Cyrille HAMILCARO, Président



Virginie PERON, Secrétaire Générale



Mickael BOYER, Trésorier



Fabrice MAROUVIN VIRAMALE,
Membre du bureau exécutif



Copie :

- aux Parlementaires de La Réunion
- aux Présidents de Région et du Département
- au Président de l'Association des Maires du Département de La Réunion
- aux Partis Politiques de La Réunion (et aux fédérations locales de Partis Nationaux)